
De: Geipan

Envoyé: vendredi 17 juin 2011 08:48

À:

Objet: RE: Re : V/OBSERVATION VIAS (34) 13 06 2011 - AR PHOTO COMPLEMENTAIRE - EN ATTENTE PV

Merci pour cette photo, que nous versons au dossier comme étant l'illustration de ce que vous avez vu.

Bien cordialement,

GEIPAN

Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés

Direction Adjointe du

Centre Spatial de Toulouse

Centre National d'Etudes Spatiales

18 Avenue BELIN

31401 TOULOUSE CEDEX 9

Boite Postale Interne 2911

Tél : 05.61.27.48.01 - Fax : 05.61.28.31.82

<http://www.geipan.fr>

De :

Envoyé : jeudi 16 juin 2011 18:12

A : Geipan

Objet : Re : V/OBSERVATION VIAS (34) 13 06 2011 - AR QUESTIONNAIRE ET PHOTOS - DEMANDE DE PV

Bonjour, ce weekend j'essayerais d'aller à la gendarmerie afin qu'ils me fassent un proces verbal. Par contre j'ai fais des recherche et trouvé sur internet l'ovni que j'ai vu, c'est exactement ce que j'ai vu je dirai, voici la photo en pièce jointe.
Cordialement

De : Geipan <Geipan@cnes.fr>

A :

Envoyé le : Mar 14 juin 2011, 13h 18min 19s

Objet : V/OBSERVATION VIAS (34) 13 06 2011 - AR QUESTIONNAIRE ET PHOTOS - DEMANDE DE PV

Nous vous remercions pour le questionnaire que vous avez bien voulu nous renvoyer, concernant l'observation citée en objet.

Nous vous rappelons cependant les termes qui figurent sur notre site internet :

J'ai réalisé une observation, que dois-je faire ?

Vous observez un phénomène que vous ne pouvez expliquer,

Si vous vous trouvez en zone de gendarmerie, vous ferez établir un procès verbal qui nous sera retransmis.

Le GEIPAN est lié à la Gendarmerie Nationale par une convention de fonctionnement (**PROTOCOLE CNES/DGGN (DCT/DA/2011-0005976 -DGGN/DOE/SDDOP 30840)**).

Il est indispensable, si vous résidez dans une zone couverte par la Gendarmerie Nationale, que vous vous rendiez dans votre brigade locale afin que les gendarmes puissent établir un **Procès Verbal de renseignement administratif enrichi de votre d'audition**. Cette démarche permet de donner un grand poids à votre témoignage, ainsi que l'ouverture très rapide par les gendarmes d'une **enquête administrative** locale auprès des aéroports, services météo etc. En cas de difficulté, vous pouvez faire référence au protocole mentionné ci-dessus et produire ce mail pour appuyer votre démarche.

Nous vous conseillons de vous rendre, **muni du questionnaire**, à la gendarmerie, qui récupèrera ainsi des éléments utiles pour établir le PV. Une copie du Procès Verbal alors établi nous sera ensuite directement transmise.

Merci de nous tenir informés de votre démarche à ce sujet,

Bien cordialement,

GEIPAN

Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés

Direction Adjointe du

Centre Spatial de Toulouse

Centre National d'Etudes Spatiales

18 Avenue BELIN

31401 TOULOUSE CEDEX 9

Boite Postale Interne 2911

Tél : 05.61.27.48.01

<http://www.geipan.fr>

De :

Envoyé : mardi 14 juin 2011 12:38

À : Geipan

Objet : Témoignage du 13 JUIN 2011

Mon témoignage du 13 juin 2011